



Convention de partenariat

Etat – Région et Parcs nationaux de Provence Alpes Côte d'Azur

Comité Régional de la Biodiversité
Préfecture de région - Marseille

6 novembre 2015



- 1 – Le contenu de la convention : rappel du contexte et grandes lignes**
- 2 – Quelques actions significatives mises en œuvre depuis la signature de la convention**
- 3 - Calendrier des prochaines étapes**



1/ La convention : rappel du contexte et grandes lignes

Les Parcs nationaux en France



- Cœur terrestre
- Cœur marin
- Aire optimale d'adhésion
- Aire maritime adjacente

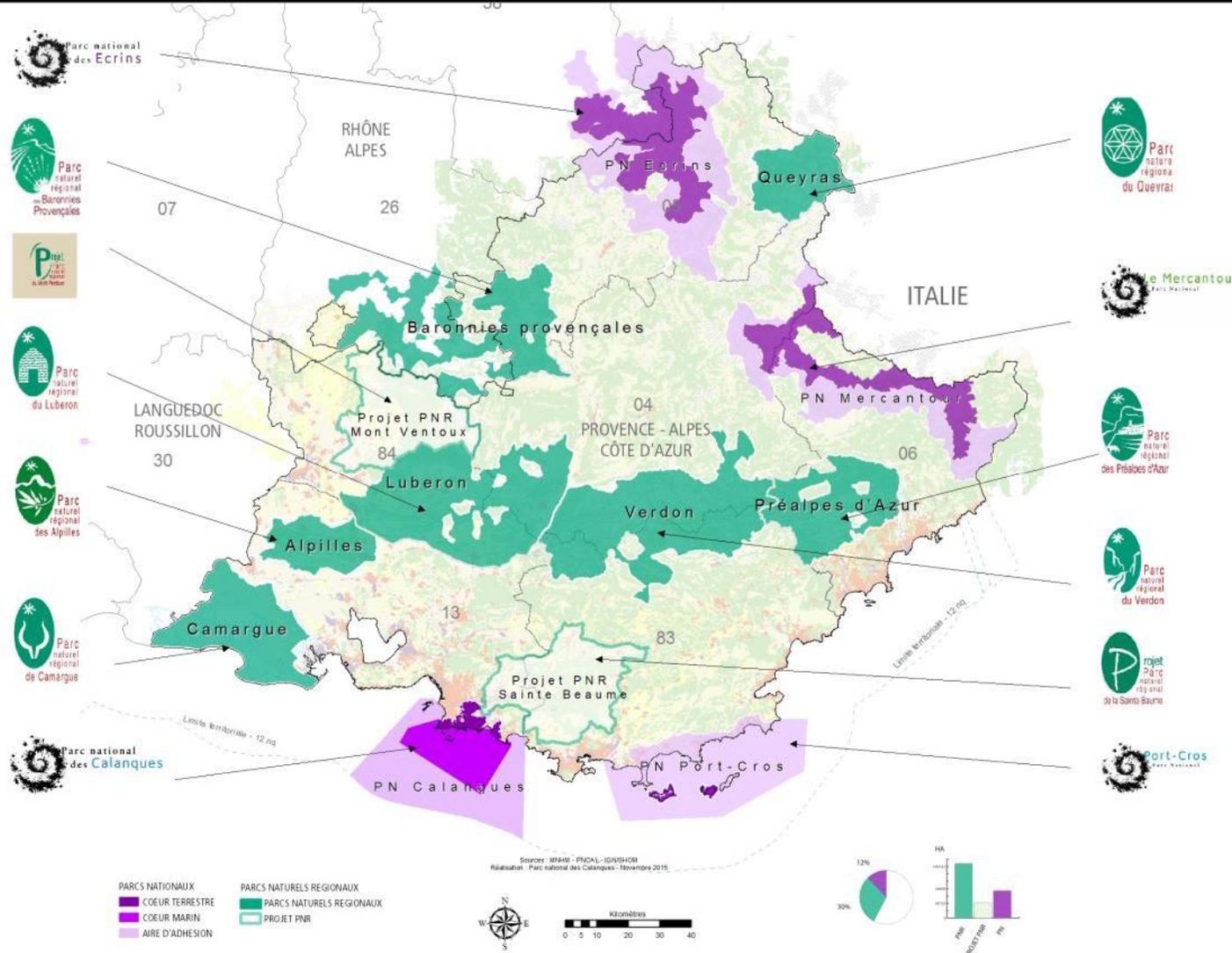




1/ La convention : rappel du contexte et grandes lignes

- Provence- Alpes - Côte d'Azur : une concentration exceptionnelle de biodiversité, de paysages et de patrimoines culturels : 1^{ère} région de France en termes d'aires protégées (4 PN + 9 PNR dont 2 en projet)

PARCS NATIONAUX ET PARCS NATURELS REGIONAUX ET PROJETS AU SEIN DE LA RÉGION PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR





Provence – Alpes- Côte d’Azur : une concentration de biodiversité, de paysages et de patrimoines culturels exceptionnelle : 1^{ère} région de France en termes d’aires protégées



Espace transfrontalier Maritime - Mercantour "Les Alpes de la mer"
Spazio transfrontaliero Maritime - Mercantour "Le Alpi del mare"
Marittime - Mercantour transborder territory "The Alps from the sea"

Notre patrimoine mérite l'UNESCO
Il nostro patrimonio merita l'UNESCO
Our heritage deserves UNESCO





Provence - Alpes- Côte d'Azur : une concentration de biodiversité, de paysages et de patrimoines culturels

exceptionnelle : 1^{ère} région de France en termes d'aires protégées (4 PN + 6 PNR)





Provence – Alpes- Côte d’Azur : une concentration de biodiversité, de paysages et de patrimoines culturels

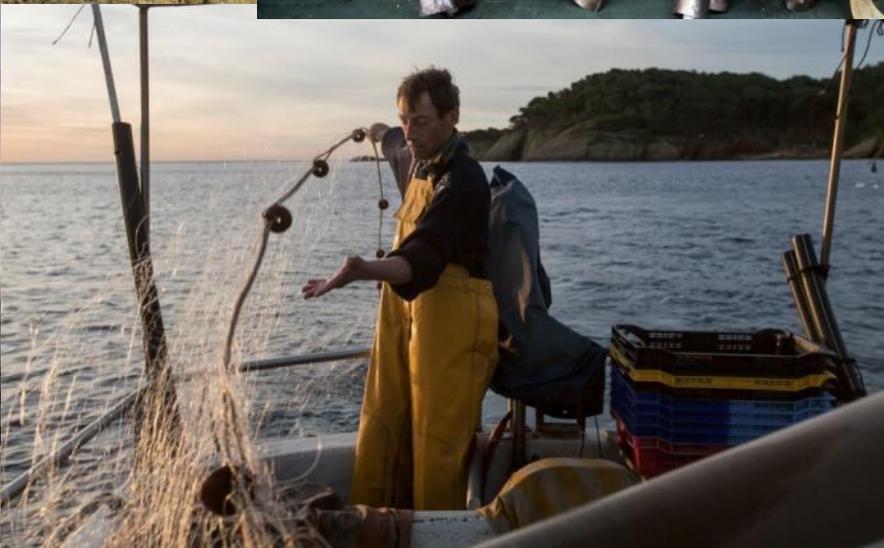
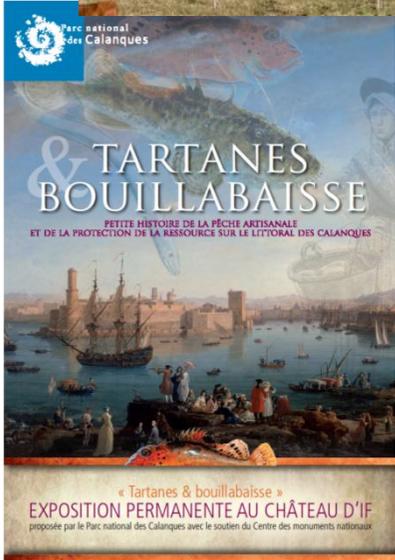
exceptionnelle : 1^{ère} région de France en termes d’aires protégées (4 PN + 6 PNR)





Provence – Alpes- Côte d’Azur : une concentration de biodiversité, de paysages et de patrimoines culturels

exceptionnelle : 1^{ère} région de France en termes d’aires protégées (4 PN + 6 PNR)





La démarche d'élaboration de la convention : du constat à la volonté politique

Une concentration exceptionnelle de patrimoines qui constitue :

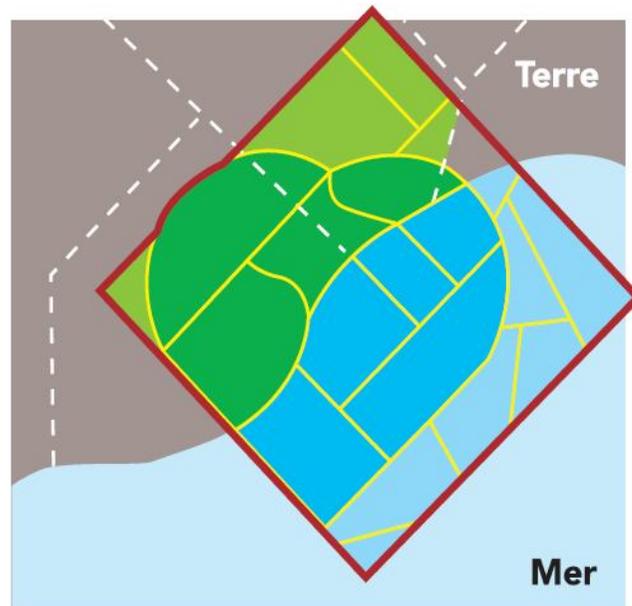
- Un formidable capital biodiversité, paysager et culturel
- Le socle primordial de la qualité de vie des habitants de la Région
- Un facteur majeur de développement durable des territoires et en particulier d'attractivité touristique de la Région (1^{ère} en France sur cette activité)
- Un enjeu de préservation pérenne et de valorisation majeur pour l'avenir du territoire
- Une responsabilité commune pour l'Etat, la Région et l'ensemble des acteurs publics des territoires, dont les Parc nationaux.

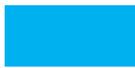
Une volonté politique forte de la Région, qui rencontre celle des Parcs :

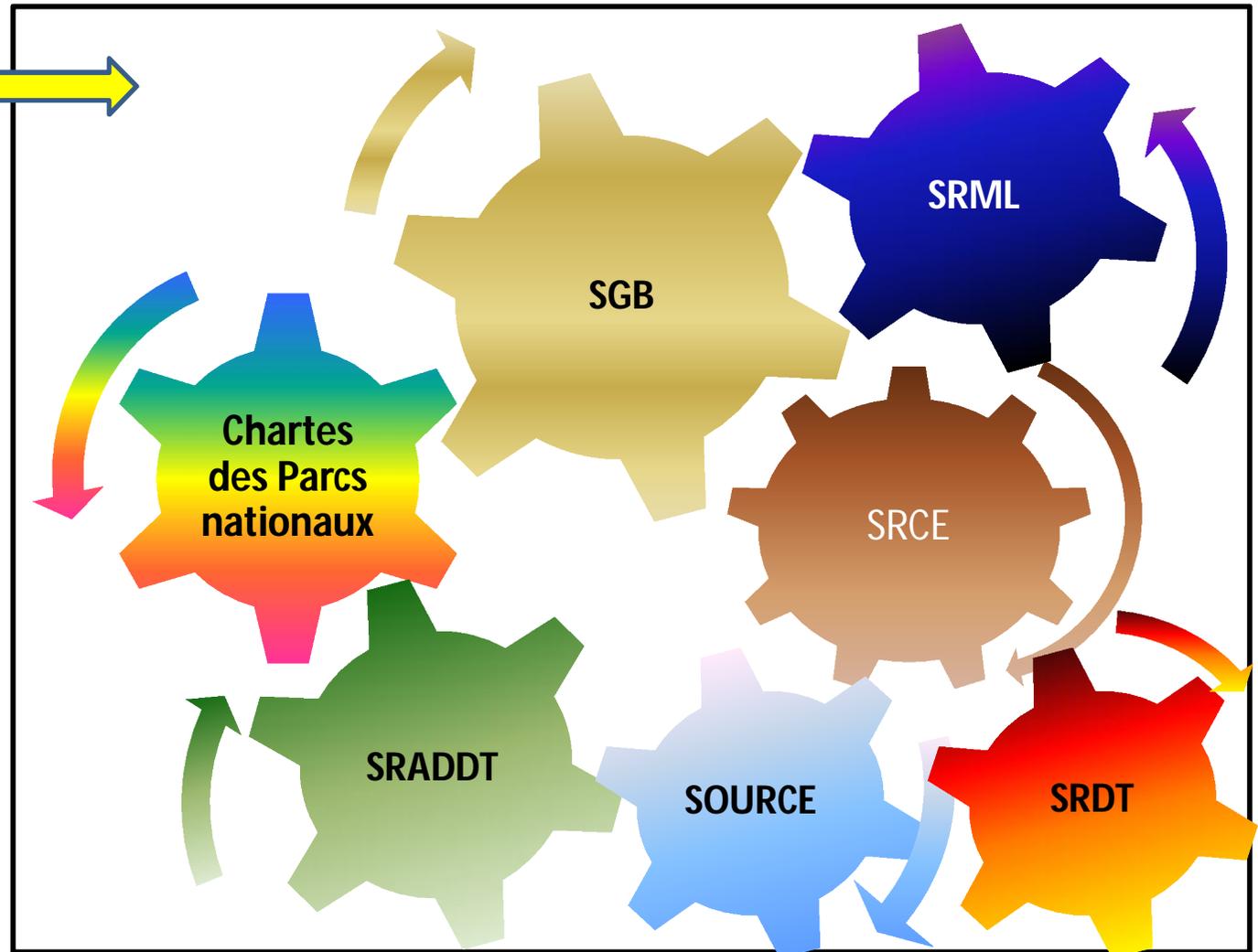


Mettre en synergie les politiques publiques de l'Etat, de la Région et des Parcs nationaux

Les espaces d'un Parc national de « nouvelle génération » (loi du 14 avril 2006)



-  Cœur de Parc terrestre
-  Aire d'adhésion
-  Cœur de Parc marin
-  Aire maritime adjacente
-  Contour des communes





Grands enjeux communs de partenariat

- 1. Connaître, préserver et restaurer la biodiversité et les patrimoines**
- 2. Soutenir le développement d'une économie locale durable**
- 3. Appuyer l'aménagement durable des territoires, en visant un meilleur équilibre dans le rapport Ville – Nature.**
- 4. Favoriser l'appropriation des cultures alpines et maritimes méditerranéennes**
- 5. Accompagner la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique**
- 6. Renforcer les solidarités et le lien social entre les populations et entre les territoires pour une qualité de vie partagée**



Grands principes d'action

- 1. Renforcer la mise en cohérence entre les politiques publiques portées par l'Europe, l'Etat, la Région et les actions mises en œuvre dans le cadre des chartes des Parcs nationaux**
- 2. Renforcer l'exemplarité des territoires de Parc, en s'appuyant sur la recherche, l'expérimentation, l'innovation et l'éducation au développement durable.**
- 3. S'appuyer sur une gouvernance partagée avec les acteurs du territoire**
- 4. Développer des coopérations du local à l'international**

Modalités et durée du partenariat

- Un phasage stratégique : 2015 (signature juillet) – 2020

En cohérence avec calendriers Contrat de Plan Etat – Région et des programmes des fonds structurels européens

- Une gouvernance partagée :

> **Comité de pilotage** : présidents des 4 PN (ou représentants); président Conseil régional (idem), élus Région des CA des PN ; Préfet de Région (ou représentant) : directeurs des PN; techniciens de la Région et des PN concernés.

3 réunions au moins sur 2015 / 2020

Comité de lancement : doit poser les bases méthodologiques du système de suivi et d'évaluation de la charte

> **2 comités techniques** : 2 PN de montagne (Ecrins, Mercantour) ; 2 PN marins (Calanques et Port-Cros). Composés des directeurs et techniciens des parcs, de la Région et de l'Etat

Modalités et durée du partenariat

- Evaluation dynamique : **une méthode commune à co-construire**
- Un principe de méthode : **mesurer « l'effet partenariat » et non la mise en œuvre des chartes de chaque Parc, objet d'évaluation spécifiques**
 - Quelle plus-value du conventionnement entre partenaires ?
 - Mesurer la capacité à renforcer la mise en cohérence des politiques publiques portées par chacun.
 - Quelle évolution de la dynamique partenariale
 - Quelles opportunités dans le développement du travail en réseau ?
- Un dispositif d'évaluation à **co-construire dans la 1^{ère} année de vie de la convention**
- **Appui de la délégation évaluation de la Région**
- **Point central de l'ordre du jour du 1^{er} comité de pilotage (à tenir)**

2/ Quelques actions significatives mises en œuvre depuis la signature de la convention

Programme pluriannuel de qualification de l'offre touristique des parcs nationaux de PACA autour du tourisme durable (2016-2018)

Démarche collective
des 4 Parcs nationaux de PACA



Objectifs :

- ✓ Qualifier des offres de tourisme durable ancrées sur les richesses patrimoniales naturelles et culturelles des territoires des Parcs nationaux de PACA,
- ✓ Constituer et accompagner un réseau de socioprofessionnels porteurs d'offres de tourisme durable,
- ✓ Améliorer la visibilité des offres de tourisme durable sur les territoires des Parcs nationaux à travers la marque des parcs nationaux Esprit parc national,
- ✓ Accroître la dynamique inter-parcs nationaux en PACA et renforcer les relations avec les opérateurs régionaux (CR, CRT, etc.).



***Une marque pour qualifier
l'offre touristique durable des
territoires des parcs nationaux***

Partenaires associés :

Région, CRT, CDT (04, 05, 06, 13 et 83), CGET, filières touristiques (gîtes ruraux, centres de vacances, guides, sociétés de transport de passagers, etc.), Parcs nationaux de France, Chambres consulaires, etc.

Programme d'actions

Accompagnement à la qualification des offres

- mission d'accompagnement pour identifier les bénéficiaires potentiels
- réalisation d'audits pour l'obtention de la marque

✓ ***Sensibilisation aux patrimoines alpins et marins et aux démarches environnementales***

- outils de sensibilisation à la gestion environnementale
- formation des bénéficiaires de la marque

✓ ***Animation du programme***

Financement par la région PACA

Pour 2016-2017 : montant total de **67 566€**

Dossier à renouveler pour 2018

		36 624€
		16 700€
		14 242€



A prévoir :

- **Organisation 1er comité de pilotage**

Nécessaire pour asseoir portage politique commun et poser les bases de la méthode de suivi et d'évaluation.

- **Dates des 1ers comités techniques (montage et mer) : fin premier semestre 2016 ?**

- Nécessaire pour 1^{er} bilan juillet 2015 / juillet 2016 et programmation 2016 / 2017



Merci pour votre attention !